

être utilisé.

La lettre recommandée avec accusé de réception est obligatoire puisqu'elle fait courir les délais des procédures et permet d'assurer juridiquement les notifications.

J'attire votre attention que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction pénale.

Respectueuses salutations.

aucune info ref cotes NGF

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

Gale demande correspondance par mail, preuve a l appui elle reponds sans tarder ,parfois le meme jour

De : facture facture [<mailto:insurance3939@gmail.com>]

Envoyé : vendredi 5 août 2016 18:37

À : Grisel Florence

Objet : Re: permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers - Mme Galle-Ville de Cléon

Bonjour

Mj espere que vous allez bien

Merci pour votre mail

Effectivement on m a fait part des elements manquants tout en me donnant un delai de 3 mois

Des le debut du mois de septembre tous ces elements seront completes et vous seront adresses.

Desolee pour le recommande, je ne suis pas sur place c est pour quoi j ai pas pu le receptionner

Afin de faire des economies en courrier recommande merci de m adresser plutot un mail, comme vous constatez je reponds de suite... Pourtzn je suis dn vacance en bords de mer 😊

Bonnes vacances

Cordialement

NR

On Friday, 5 August 2016, Grisel Florence <f.grisel@ville-cleon.fr> wrote:

Bonjour Madame Noushkin GALLE,

Pour faire suite à votre demande de permis de construire PC 076 178 16 M0001 du 29/02/2016 concernant la création d'étages et divers, les documents ci-joints vous ont été envoyés par LR avec AR

Or, vous pouvez constater sur la copie de l'enveloppe que le pli est avisé et non réclamé. Aussi, l'ensemble des pièces vous est envoyé ce jour en courrier simple pour information.

De plus, votre dossier fait l'objet d'un rejet tacite pour délai de retour de pièces dépassé.

Il vous appartient donc de bien vouloir redéposer **une nouvelle demande complète en 7 exemplaires**,_svp.

Regrettant cette situation,

Respectueuses salutations.

Florence Grisel

Directrice des Services Techniques

Ville de Cléon

f.grisel@ville-cleon.fr

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64